

DONS SOLIDAIRES

Association régie par la loi du 1^o juillet 1901

13, rue de Temara

78100 – SAINT GERMAIN EN LAYE

**RAPPORT SUR LES COMPTES
ANNUELS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

**RAPPORT SPECIAL SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Siège social :

15, place Grangier
BP 65243
21052 DIJON Cedex
Tel : 06 24 42 27 37

DONS SOLIDAIRES

Association régie par la loi du 1^o juillet 1901

13, rue de Temara

78100 – SAINT GERMAIN EN LAYE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

RAPPORT GENERAL présenté par - **A.E.G Audit Expertise et Gestion**
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Dijon
à - L'Assemblée Générale des Membres
Sur - Les comptes de l'exercice
Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Messieurs Mesdames,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association **DONS SOLIDAIRES** relatifs à l'exercice clos **le 31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

1 - Fondement de l'opinion :

▪ ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

▪ ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

▪ ***Justification des appréciations***

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice 2020.

- d'une part que les subventions d'investissement sont rapportées en résultat dans les mêmes proportions que les amortissements. Le montant net des subventions d'investissements inscrites au passif du bilan s'élève à 45.483 € au 31/12/2020, contre 37.592 € au 31/12/2019. La quote-part virée en produit au compte de résultat s'élève à 24.509 € en 2020, contre 37.469 € en 2019.
- d'autre part comme il est mentionné dans l'annexe « la provision pour risques & charges est passée entre 2019 et 2020 de 259.494 € à 513.546 € » : l'impact de la dotation / reprise de provision sur le résultat d'exploitation s'élève à - 137.994 € en 2019 contre - 254.052 € en 2020. Au 31/12/2020 cette provision se monte à 513.546 € comptabilisée au passif du bilan, dont 45.000 € destinée à couvrir le coût éventuel de liquidation des stocks / 460.000 € destinée aux évolutions nécessaires de l'organisation logistique et informatique de l'association et 8.546 € destinée aux engagements d'indemnité de départ en retraite. Pour cette dernière provision il y a une reprise importante de + 65.948 € liée à un changement de méthode de l'ancienneté future en application de la méthode prospective.
- par ailleurs comme ceci est présenté dans les « règles et méthodes comptables de l'annexe » les comptes 2020 restent établis selon les mêmes règles comptables, hormis pour la provision pour retraite, que l'exercice précédent et selon le principe de la continuité d'exploitation. Cette analyse est reprise dans les réponses FAQ de la C.N.C.C Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes des 12 mai 2020 et 15 janvier 2021.
- de plus comme il est indiqué dans l'annexe et le rapport moral du Président, à partir de la date de confinement décrétée en France le 16 mars 2020, l'essentiel des équipes a travaillé à distance, les salariés ayant été munis d'ordinateurs portables. Par ailleurs l'association Dons Solidaires n'a pas eu recours aux prêts garantis par l'Etat - PGE.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

2- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres:

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Il a été vérifié que, le rapport financier sur les comptes annuels 2020 mentionne les effets relatifs à la crise sanitaire liée au Covid.19, et en particulier que le principe de la continuité d'exploitation de l'association Dons Solidaires n'est pas remis en cause, et qu'ainsi les comptes 2020 sont établis selon ce principe de la continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de juin 2021 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels 2020.

3- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels 2020 ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association du 10/03/2021, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid.19.

4- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son option. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans des comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

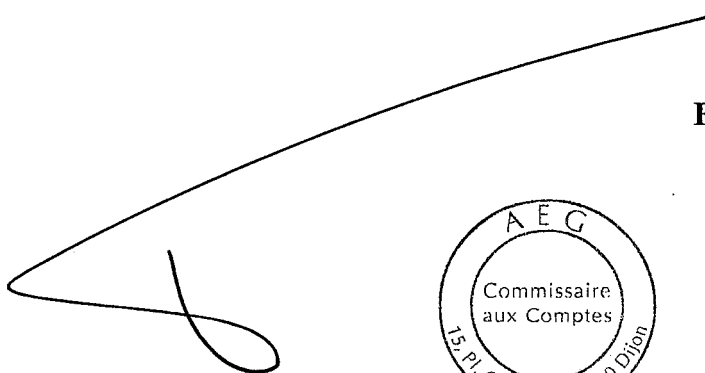
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 21 mai 2021,

Le Commissaire aux Comptes,

A.E.G - Audit Expertise et Gestion

Emeric BASTIDE



DONS SOLIDAIRES

Association régie par la loi du 1^o juillet 1901

13, rue de Temara

78100 – SAINT GERMAIN EN LAYE

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020



BILAN

ACTIF

en €	Brut	Amort. et dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	196 146,43	151 394,69	44 751,74	36 910,77
Licences informatiques	94 290,00	58 932,67	35 357,33	14 356,18
Développements informatiques	97 776,43	92 462,02	5 314,41	18 474,59
Immobilisations en cours	4 080,00	-	4 080,00	4 080,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 069,28	47 162,68	28 906,60	26 892,22
Installations et agencements	12 000,00	3 715,07	8 284,93	9 484,93
Matériel et mobilier	64 069,28	43 447,61	20 621,67	17 407,29
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8 776,34	-	8 776,34	8 614,39
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	280 992,05	198 557,37	82 434,68	72 417,38
Créances membres	74 717,90	-	74 717,90	202 742,59
Autres Créances	108 297,67	-	108 297,67	70 430,54
Valeurs Mobilières de Placement	-	-	-	-
Disponibilités	1 511 172,74	-	1 511 172,74	652 025,10
Charges Constatées D'Avance	2 429,72	-	2 429,72	415,20
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 696 618,03	-	1 696 618,03	925 613,43
TOTAL ACTIF	1 977 610,08	198 557,37	1 779 052,71	998 030,81

PASSIF

en €	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	361 491,57	284 730,17
Report à nouveau	284 730,17	269 651,72
Résultat de l'exercice	76 761,40	15 078,45
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	45 482,83	37 591,96
Subventions d'investissement	45 482,83	37 591,96
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES	406 974,40	322 322,13
TOTAL PROVISIONS	513 545,62	259 493,80
Fournisseurs et comptes rattachés	382 184,00	234 109,70
Personnel et comptes rattachés	99 923,83	54 539,42
Dettes fiscales et sociales	117 853,69	53 175,50
Autres dettes	13 901,00	4 916,09
Produits constatés d'avance	244 670,17	69 474,17
TOTAL DES DETTES	858 532,69	416 214,88
TOTAL GÉNÉRAL	1 779 052,71	998 030,81



COMPTE DE RÉSULTAT

en €	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS DES ACTIVITES	1 827 915,19 €	1 500 923,30 €
Produits de la distribution de dons en nature	1 827 799,19 €	1 499 899,30 €
Autres	116,00 €	1 024,00 €
SUBVENTIONS REÇUES	71 166,15 €	12 900,00 €
DONS FINANCIERS	494 342,28 €	317 085,29 €
DONS SUR INVESTISSEMENTS	24 509,13 €	37 469,24 €
REPRISES D'AMORT, DE PROV	65 948,18 €	0,00 €
AUTRES PRODUITS	39 386,67 €	36 196,67 €
Cotisations reçues des membres	39 200,00 €	35 200,00 €
Transfert de charges d'exploitation	186,67 €	996,67 €
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 523 267,60 €	1 904 574,50 €
ACHATS CONSOMMES	30 185,16 €	15 564,03 €
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 161 040,27 €	977 333,73 €
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	37 426,01 €	22 485,78 €
CHARGES DE PERSONNEL	848 146,65 €	682 718,57 €
DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	359 315,01 €	187 344,57 €
AUTRES CHARGES	10 893,31 €	4 090,86 €
CHARGES D'EXPLOITATION	2 447 006,41 €	1 889 537,54 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	76 261,19 €	15 036,96 €
Revenus et produits nets de cessions de VMP		
Autres produits financiers	539,21	852,01
PRODUITS FINANCIERS	539,21 €	852,01 €
Intérêts et charges assimilées		
CHARGES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €
RESULTAT FINANCIER	539,21 €	852,01 €
Produits exceptionnels	0,00	152,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	152,00 €
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	889,52
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	889,52 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00 €	-737,52 €
IMPOT SUR LES BENEFICES	39,00 €	73,00 €
TOTAL DES PRODUITS	2 523 806,81 €	1 905 578,51 €
TOTAL DES CHARGES	2 447 045,41 €	1 890 500,06 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	76 761,40 €	15 078,45 €



ANNEXE COMPTABLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 779 052,71 €, Et au compte de résultat, dégagant un excédent de 76 761,40 €, dont le total est de 2 523 806,81 €.

L'exercice a une durée de 12 mois du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le monde traverse depuis début 2020 une crise sanitaire sans précédent liée à la COVID-19. Dans ce contexte inédit, les faits marquants de l'activité de Dons Solidaires ont été :

- La continuité des actions de Dons Solidaires, y compris pendant les périodes de confinement
- Une forte croissance de l'activité, grâce à une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble de la chaîne de solidarité
- La priorité donnée à la collecte et à la distribution de produits d'hygiène, gels hydroalcooliques et masques aux personnes les plus fragilisées
- L'ouverture du catalogue en ligne à toute structure de solidarité ayant exprimé des besoins face à la crise

Les données ci-dessous résument cette activité :

- 140 entreprises donatrices
- 916 structures de solidarité partenaires
- 51 M€ de produits distribués, soit 293 M€ au cumul depuis 2004
- 950 000 bénéficiaires accompagnés par les structures de solidarité partenaires de Dons Solidaires

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2020, ont été établis en conformité avec le Plan Comptable Général et les dispositions du Règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.



2.2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées de vie prévues qui sont principalement les suivantes :

- | | |
|--|-------|
| • Matériel informatique | 3 ans |
| • Développement e-adhésion & reporting | 3 ans |
| • Progiciel SAP Business One & développement e-catalogue | 5 ans |

Le progiciel SAP Business One, certains développements et du matériel informatique ont fait l'objet de dons financiers d'un montant équivalent. Ces immobilisations et les dons correspondants sont amortis de façon similaire au prorata temporis.

2.2.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur brute est inférieure à la valeur comptable.

2.2.3. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers car il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.4. Dons en nature

Les dons de produits accordés par les entreprises partenaires et distribués par Dons Solidaires à son réseau d'associations sont comptabilisés en classe 8, à la clôture de l'exercice. Chaque produit est valorisé selon une valeur marchande déterminée de façon prudente à partir des prix de vente publics répertoriés dans les commerces.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1. ACTIF

3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles





3.1.1.1. Mouvements des immobilisations

en €	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Licences SAP Business One	61 890,00	32 400,00		94 290,00
Développements informatiques	97 776,43			97 776,43
Immobilisations en cours	4 080,00			4 080,00
SOUS-TOTAL	163 746,43	32 400,00	-	196 146,43
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel bureau et informatique	47 298,92	16 770,36		64 069,28
Installations, agencements	12 000,00			12 000,00
SOUS-TOTAL	59 298,92	16 770,36	-	76 069,28
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 614,39	161,95	-	8 776,34
SOUS-TOTAL	8 614,39	161,95	-	8 776,34
TOTAL	231 659,74	49 332,31	-	280 992,05

3.1.1.2. Mouvements des amortissements

en €	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Licences SAP Business One	47 533,82	11 398,85	-	58 932,67
Développements informatiques	79 301,84	13 160,18		92 462,02
Immobilisations en cours	-			-
SOUS-TOTAL	126 835,66	24 559,03	-	151 394,69
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel bureau et informatique	29 891,63	13 555,98		43 447,61
Installations, agencements	2 515,07	1 200,00	-	3 715,07
SOUS-TOTAL	32 406,70	14 755,98	-	47 162,68
TOTAL	159 242,36	39 315,01	-	198 557,37

3.1.2. Tableau des immobilisations financières

en €	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Dépôts et cautionnements versés	8 614,39	161,95	-	8 776,34
TOTAL	8 614,39	161,95	-	8 776,34

3.1.3. Echéance des créances

en €	Brut	Liquidité de l'actif	
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances membres	74 717,90	74 717,90	-
Autres Créances	108 297,67	108 297,67	-
Charges constatées d'avance	2 429,72	2 429,72	-
TOTAL	185 445,29	185 445,29	-



3.1.4. Disponibilités

Elles sont constituées d'un compte courant (1 262 945,23 €), d'un livret A (73 120,69 €) et d'un Compte sur Livret (175 106,82 €).

3.2. PASSIF



3.2.1. Variation des fonds associatif

Les fonds associatif sont constitués du report à nouveau, de l'excédent ou déficit de l'exercice en attente d'affectation et des subventions d'investissements.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale du 23/06/2020, le résultat de l'exercice 2019, d'un montant de 15 078,45 €, est affecté dans sa totalité au report à nouveau, portant son montant à 284 730,17 €.

Le poste subventions d'investissement enregistre les subventions reçues au titre du financement de biens inscrits à l'actif immobilisé.

Les subventions sont rapportées en produits au compte de résultat dans les mêmes proportions que les amortissements au prorata temporis. Au 31/12/2020, la quote-part virée au compte de résultat s'élève à 24 509,13 €, ramenant les subventions à un montant de 45 482,83 €.

3.2.2. Provisions pour risques et charges

en €	01/01/2020	Dotations	Reprises	31/12/2020
Provisions pour risques	185 000,00	320 000,00		505 000,00
Provisions pour pensions et obligations	74 493,80		65 948,18	8 545,62
TOTAL	259 493,80	320 000,00	65 948,18	513 545,62

Les évolutions des provisions suivantes ont été décidées :

- Maintien de la provision pour risques et charges de 45 000,00 € destinée à couvrir le coût de liquidation des stocks dans l'hypothèse où l'activité de Dons Solidaires devrait s'arrêter
- Augmentation de la provision pour risques et charges de 320 000,00 €, la portant à 460 000,00 €, provision constituée au titre des évolutions nécessaires de l'organisation logistique, informatique et du positionnement de l'association, compte tenu des effets de la loi du 10/02/2020 et son décret d'application du 28/12/2020 relatif à l'interdiction d'élimination des invendus non alimentaires et à diverses dispositions de lutte contre le gaspillage.
Le volume d'activité des marchandises traitées en 2020 a augmenté une nouvelle fois, et atteint un niveau qui nécessite de modifier et consolider l'organisation de l'association, pour les années à venir.
- Reprise de 65 948,18 € de la provision au titre des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite. Cette provision a été calculée selon la méthode préconisée par l'Agirc et l'Arrco. Cette provision est donc portée à 8 545,62 €



3.2.3. Echéance des dettes

en €	Brut	Exigibilité du passif	
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	382 184,00	382 184,00	-
Personnel et comptes rattachés	99 923,83	99 923,83	-
Dettes fiscales et sociales	117 853,69	117 853,69	-
Autres dettes	13 901,00	13 901,00	-
Produits constatés d'avance	244 670,17	244 670,17	-
TOTAL	858 532,69	858 532,69	-

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

en €	31/12/2020	31/12/2019
Produits de la distribution de dons en nature	1 827 915,19	1 500 923,30
Subventions reçues	71 166,15	12 900,00
Dons financiers	494 342,27	317 079,01
Dons sur investissements	24 509,13	37 469,24
Reprises d'amort, de prov	65 948,18	0,00
Cotisations reçues des membres	39 200,00	35 200,00
Transfert de charges d'exploitation	186,67	996,67
Autres produits de gestion courante	0,01	6,28
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 523 267,60	1 904 574,50

4.2. VENTILATION DES CHARGES D'EXPLOITATION

en €	31/12/2020	31/12/2019
Electricité, petit équipement et fournitures administratives	30 185,16	15 564,03
Locations immobilières et entretien	57 427,73	55 752,48
Maintenance contractuelle et ponctuelle	39 097,88	34 046,15
Personnel extérieur	18 246,74	9 285,20
Honoraires	106 326,00	35 864,00
Honoraires comptables	4 980,00	4 260,00
Relations Publiques et presse, publications, communication, étude et évènements	53 880,11	63 540,94
Frais de stockage, de préparation et de transport des dons	836 080,08	709 042,01
Frais de déplacements	7 637,42	22 710,89
Frais postaux et de télécommunication	9 246,46	9 885,65
Cotisations extérieures	18 075,96	18 032,49
Taxe sur les salaires et formation continue	37 426,01	22 487,00
Rémunération du personnel, congés payés	624 861,78	485 846,34
Charges sociales	214 685,54	178 015,86
Participation frais restauration	6 739,63	17 076,03
Dotations aux amortissements et provisions	359 315,01	187 344,57
Autres charges d'exploitation	22 794,90	12 397,39
CHARGES D'EXPLOITATION	2 447 006,41	1 889 537,54



5. AUTRES INFORMATIONS

ETP → L'équivalence d'une personne à temps plein.

	ETP au 31/12/2020	ETP au 31/12/2019
Cadres	11,80	9,80
Collaborateurs	4,00	3,00
TOTAL	15,80	12,80

6. ENGAGEMENT HORS BILAN

NEANT

7. VALORISATION ANNUELLE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

7.1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : DONS EN NATURE

en €	2020	2019
Stock de produits au 01/01	9 084 414,57 €	10 644 539,57 €
Produits reçus des donateurs	65 003 002,21 €	46 016 683,46 €
Produits distribués aux associations	51 430 779,69 €	47 503 166,56 €
Variations exceptionnelles de stock	53 412,07 €	73 641,90 €
Stock de produits au 31/12	22 603 225,02 €	9 084 414,57 €

7.2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : PRESTATIONS DE SERVICE

Les prestations de service gratuites ont été valorisées pour l'exercice 2020 à 164 829,00 €.

7.3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : BÉNÉVOLAT & MISE À DISPOSITION DE PERSONNES

Le recensement des heures de bénévolat & de mécénat de compétence a été effectué à partir de données récoltées mensuellement auprès des volontaires.

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés pour Dons Solidaires au cours de l'année 2020 est de 129 : 47 l'ont été de manière régulière et 82 l'ont été de manière ponctuelle.

La valorisation du temps passé est effectuée sur la base du SMIC au 31 décembre de l'année en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements.

Selon cette méthode, la valorisation du temps passé est de 366 908,48 € en 2020.